Mode d'emploi – Organisateurs





20 courts métrages sélectionnés

Une identité visuelle et une bande-annonce pour mobiliser des participants

Des fiches outils pour accompagner les participants

Des ressources autour des films pour animer les séances









DE 5 À 15 SÉANCES POSSIBLES 2 À 3 HEURES PAR SÉANCE

1 séance accueil : visite et rencontre avec le programmateur/l'exploitant

→ De 3 à 8 séances : découverte des films (2 à 3 films par séance)

→ 1 à 2 séances de programmation

de la projection et de sa communication

→ 1 séance de restitution : projection et animation de la séance (à faire rapidement après la dernière séance pour maintenir la dynamique)



- Séances hebdomadaires ou stage intensif
- En groupe constitué ou participants libres le soir ou le week-end
- Un groupe accompagné par un membre de l'équipe du cinéma ou accueilli en gestion « autonome »



- → Diffusez la bande-annonce avant les séances des dispositifs scolaires
- → Diffusez la bande-annonce sur vos réseaux sociaux
- → Rapprochez-vous des antennes Unis-Cité qui interviennent dans un lycée de proximité dans le cadre du programme Cinéma et citoyenneté des centres sociaux, des centres d'animation, des universités, etc.
- → Inscrire la proposition sur le Pass Culture



→ En ligne sur le Kinetoscope avec possibilité de visionnage hors-ligne* si vous ne pouvez pas faire les séances de programmation en salle ou si le groupe se retrouve ailleurs.

* mettre les films dans des parcours et télécharger l'application hors-ligne.

→ En DCP sur Cinégo (pensez à demander les KDM pour les séances d'atelier) pour les visionner en salle.











- Abonnez-vous au Kinétoscope pour accéder aux films et aux ressources
- → Informez L'Agence du court métrage des films diffusés pour générer les KDM et gérer le partage de recettes
- Déclarez tous les films de la séance dans votre logiciel de caisse (n° de visa des films disponibles sur la fiche « liste des films »)
- ---> Indiquez L'Agence du court métrage comme distributeur : 09797



kit pédagogique

sur le site de L'Agence du court métrage et sur le Kinétoscope

- Mode d'emploi participants
- → Fiches films

kit de communication

Lien à demander

- → Visuels des films chartés
- Bande-annonce (disponible en version DCP et pour le web)
- → Logos



- Un abonnement au Kinétoscope (90€/an) pour bénéficier des films et des ressources
- → Une séance de projection :
 - en partage de recettes
 - au forfait pour les séances non commerciales (grille tarifaire de L'Agence du court métrage -30%)



Contact salles de cinéma

Amélie DEPARDON

Chargée de développement salles et partenariats a.depardon@agencecm.com 01 44 69 26 62

questions pédagogiques

Contact formation/

Responsable du service éditions et éducation au cinéma c.horreau@agencecm.com

01 44 69 63 18

Cécile HORREAU

